ABC INDUSTRIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.873.633,75 Euros

Siège social : 7, route du Plan
13860 Peyrolles en Provence
341 197 366 RCS Aix en Provence

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2001

La société « **AOSTE HOLDING** » Société en Nom Collectif, au capital de 13.401.492,12 Euros dont le siège social est Europarc, 6 rue Edison – 69500 Bron, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 310 580 410, représentée par Monsieur Peter Doodeman, co-gérant,

Agissant en qualité d'associé unique de la société « ABC Industrie », Société par Actions Simplifiée au capital de 2.873.633,75 euros divisé en 188.435 actions de 15,25 euros chacune.

Après avoir constaté que, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, les documents ci-après ont été tenus à sa disposition :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2001,
- le rapport du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des décisions,
- un exemplaire des statuts,

En vue de statuer sur les questions suivantes :

.....

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,

- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat arrive à échéance,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

A pris ce jour les décisions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 17.1 des statuts, dont le Commissaire aux comptes a été régulièrement informé :

.....

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique décide de renouveler le mandat du Cabinet Barbier Frinault & Autres, Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associé unique qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

DÉPOT GTC AIX N°18 CJ - 7 MARS 2002

RCS Aix 341 197 366 87B352

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance de la décision de Monsieur Christian Chochon, Commissaire aux comptes suppléant, dont le mandat arrive à expiration à l'issue des présentes, de ne pas voir son mandat renouvelé, décide de nommer en remplacement en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associé unique qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007 :

- Monsieur Nicolas Job
 41, rue Ybry
 92576 Neuilly sur Seine Cedex

SIXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

Monsieur Gérard Laloi